REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250408-2025_05_07-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

8 AVRIL 2025

N° 2025-05-07

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du premier avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 11 dont 6 en salle) : 14

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 16
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 25

Quorum atteint

Délégué·es présents·es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)
Claude AURIAS, Patricia PICARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)
Agnès ROSSI

11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Fabienne BARBANSON, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :
Éric RICHARD à Fabienne BARBANSON, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Michel ROLLAND à Gilles CREMILLIEUX, Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Sébastien BERNARD à Christelle RUYSSCHAERT.

Déléguée excusée : Corinne MOULIN, Lionel TARDY.

****

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250408-2025_05_07-

Objet : Stratégie paysagère 2023-2025 – Plan de paysage : ouverture de poste pour poursuite de missions

Montant des dépenses PnrBP	2025	2026
Fonctionnement	24 000.00 €	53 300.00 €

	Dépenses	Recettes
Coût global prévisionnel	77 300.00 €	Financement restant à consolider

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n°2023-04-03 en date du 16 février, le Bureau Syndical a validé le cadre et les modalités de mise en œuvre de la stratégie paysagère du Parc notamment par l'élaboration d'un Plan de Paysage.

Le Parc a été lauréat de l'appel à projet « plan de paysage » du ministère de la transition écologique et de la cohérence des territoires, pour un montant d'aide forfaitaire de 30 000 euros ; des financements complémentaires ont été attribués dans le cadre du Fond Vert pour un montant de 87 836 euros.

Délibération

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-24 ;
- Vu la convention signée avec l'Etat relative à l'élaboration du plan de paysage du Parc naturel régional des Baronnies provençales et courant jusqu'au 7 décembre 2026 ;
- Considérant la charte du Parc et plus précisément son orientation III.4.2 visant à « aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de créer un emploi non permanent basé sur un contrat de projet, intitulé "paysage – aménagement", de catégorie A, à temps non-complet, à raison de 31h30 par semaine, pour une durée prévisionnelle de 17 mois à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet identifié suivant : "Plan de paysage"

  Et ce à compter du 1er août 2025
- **Dit** que la rémunération sera fonction de la qualification et de l'expérience du/de la candidat·e et au maximum égale à l'IB 744/IM 620
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion
- **Autorise** la Présidente à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr